



Commune  
d'Ormoy-la-Rivière

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### TEMPORAIRE DE LIMITATION DE VITESSE à 30 km/h, D'INTERDICTION DE STATIONNER AU DROIT DU CHANTIER 29 B RUE DE LA VALLEE AUX LOUPS

Le Maire d'Ormoy-la-Rivière,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :  
VU le Code de la Route ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;  
VU la demande formulée par l'entreprise GH2E, 9/11 RUE H. DUNANT 91070 BONDOUFLE,  
Considérant que, dans le cadre de terrassement pour branchement électrique sous trottoir +  
chaussée, il y a lieu de modifier la vitesse, le stationnement,

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1er** : A compter du 12 avril 2024 et pendant 20 jours calendaires la vitesse sera limitée au droit du chantier à 30 km/h.

**ARTICLE 2** : A compter du 12 avril 2024 calendaires le stationnement au droit du chantier sera interdit.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : Signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents. Le positionnement de la signalisation ne devra en aucun cas générer d'insécurité pour la circulation, tant sur les trottoirs que sur la chaussée. Elle devra rester en place même en cas de fortes intempéries. L'entreprise sera chargée, sous sa responsabilité, du contrôle, de la surveillance et de la maintenance de cette signalisation.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Ormoy-la-Rivière.

**ARTICLE 5** : Ampliations seront transmises :

- Au commissaire de Police d'Etampes,
- A l'entreprise,

Fait à Ormoy-la -Rivière le 27/03/20324



Le Maire,  
Michael MERIGOT

Le Maire,  
Michaël MÉRIGOT